

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 20 décembre 2022
---------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	08 décembre 2022	09 décembre 2022

N° délibération	Objet
2022-075	Dossier Pass Commerce et Artisanat- aide à l'entreprise Les Bruyères Brass'Bar à Brasparts

Le vingt décembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR :

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMENER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents excusés : Éric PRIGENT, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Georges Morvan

Vu la délibération du 30 avril 2019 de mise en place du dispositif Pass Commerce Artisanat

Vu la convention signée avec la Région Bretagne

Vu le rappel du dispositif

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal section investissement fonction 90, article 20422

Il est proposé l'attribution de l'aide Pass Commerce et Artisanat à

Raison sociale	Les Bruyères Le Brass'Bar
Forme juridique	EI
Adresse	1 place des halles 29190 Brasparts
Activité	Bar, Brasserie, Snack, Crêperie
Effectif	2 ETP
Projet	Aménagement d'une cuisine
Montant investissement	17.157,25 € H.T.
Taux de subvention	30 % de 17.157,25 €
Subvention accordée	5.147,17 €

Cette aide est adossée au règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis*.

Le versement d'une aide à l'investissement de 5.147,17 € à l'entreprise de Mme Urte Hiestermann, Les Bruyères « Le Brass'Bar » à Brasparts est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

